

CNDD - Conseil National du Développement Durable

Avis sur le Rapport National 1995

- d'initiative
 - approuvé par l'Assemblée générale du 27 février 1996
-

- Vu la réélection de la Belgique en tant que membre de la Commission du Développement Durable des Nations Unies (dénommée ci-après CSD), pour la période de 1996 à 1998 inclus;
- Vu l'expérience acquise durant les trois années écoulées;
- Vu qu'en 1997, une session spéciale des Nations Unies sera consacrée à une évaluation de la mise en oeuvre de l'Agenda 21, cinq ans après Rio;

Au sujet des rapports de la Belgique à la CSD, le CNDD est arrivé à la conclusion que, malgré une incontestable amélioration d'année en année, le rapport n'est pas encore satisfaisant, et offre un contraste criant avec les produits de beaucoup d'autres pays de l'OCDE, et même avec ceux de certains pays en voie de développement.

La forme dans laquelle le rapport 1995 se trouve, à peu près à la mi-février, est inacceptable. Si le rapport est introduit tel quel, cela sera indubitablement une source de gêne pour la Belgique.

C'est pourquoi le Conseil recommande qu'à partir de 1996:

1. au minimum un fonctionnaire soit chargé à plein temps de la compilation des prochains rapports. Ce fonctionnaire sera en contact permanent avec tous les ministères fédéraux et régionaux, et avec tous les services qui sont impliqués dans la rédaction d'une annexe au rapport. Il/elle se basera pour cela sur l'agenda de la session suivante de la CSD, qui détermine le contenu de chaque rapport annuel. Le fonctionnaire en question structurera et analysera également la matériel qui lui sera livré, et il/elle le traitera jusqu'au stade d'un projet de rapport.
2. il soit fait appel à un rédacteur rémunéré pour cela, de préférence anglophone, mais avec une connaissance de base du français et du néerlandais, qui aurait pour tâche de fournir à partir d'un rapport déjà complet quant au contenu, un texte uniformisé du point de vue grammatical.

En ce qui concerne le lieu de la coordination du rapport, actuellement situé au Ministère des Affaires étrangères, le Conseil ne souhaite pas s'exprimer explicitement, sauf que, si cette administration, pour des raisons financières ou autres, n'était pas en état de mener à bien les recommandations ci-dessus, il serait nécessaire de rechercher une alternative.